

Charte des Magnétiseurs et Magnétiseuses humanistes©

Art1

Transmettre dans l'amour et le respect du pouvoir qui nous est confié.

Art2

Rester humble et respectueux des autres. Ne pas utiliser ses capacités pour obtenir autres choses que le bien-être de l'humain et de la terre.

Art3

Assurer la confidentialité totale des consultations.

Art4

Ne jamais promettre miracle ou guérison.

Art5

Pratiquer des tarifs équilibrés, savoir donner, savoir recevoir, savoir échanger.

Art6

Toujours chercher à améliorer sa pratique. Rester ouvert aux autres thérapeutes et aux diverses techniques thérapeutiques.

Art7

Offrir au consultant d'être sa propre source de guérison.

Art8 :

Ne jamais interrompre un traitement médical ni faire des prescriptions.

Art9

Accueillir ses patients dans un lieu harmonisé énergétiquement et adapté aux séances.

Art 10

Si cela est demandé, aider les patients en phase terminale et après leurs morts physiques, si cela est nécessaire.

Art 11

Savoir se mettre au service de l'idéal le plus haut pour soi et pour le monde.

Art 12

Ne pas pratiquer son art sur les mineurs et les handicapés moteurs hors de la présence de leurs parents ou de leur tuteur légal.